

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## Rentrée septembre 2023



### MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

- ✓ Entrée en maternelle  
(enfants nés jusqu'au 31 décembre 2020)  
\* Ecole obligatoire à partir de 3 ans  
LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- ✓ Enfants arrivant sur la commune

# 1

## PRÉ-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Du 13 mars au 14 avril 2023

A apporter pendant les permanences (voir tableau) ou à envoyer par courriel à [periscolaire@ville-templeuve.fr](mailto:periscolaire@ville-templeuve.fr)

- \* Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site, rubrique vie pratique - école ou à retirer lors des permanences)
- \* Justificatif de domicile de - de 3 mois
- \* Carnet de santé
- \* Livret de famille ou acte de naissance

# 2

## INSCRIPTION À L'ÉCOLE

### À APPORTER

Après la pré-inscription, vous rencontrerez la directrice d'école aux dates de permanence communiquées ultérieurement.

La directrice procédera à l'inscription définitive.

- \* Livret de famille ou acte de naissance
- \* Fiche de pré-inscription
- \* Certificat de radiation (si changement d'école)
- \* Carnet de santé

Contact :  
07.85.03.34.66  
[periscolaire@ville-templeuve.fr](mailto:periscolaire@ville-templeuve.fr)



Hôtel de ville - Château Baratte  
BP 19 - 59242 Templeuve-en-Pévèle  
Tél. 03 20 64 65 66 - Fax. 03 20 79 20 32  
[www.ville-templeuve.fr](http://www.ville-templeuve.fr)